



Conseil général de Juriens

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 30 avril 2026*

Présidence : Gilles FLACTION
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 5 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 –34 : Préavis relatif à la capitalisation complémentaire de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- *vu le préavis municipal No 2021-2026 – 34 du 18 février 2026,*
- *entendu le rapport de la commission de gestion-finances ;*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :*

DECIDE

- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 45'474.00 à la Municipalité pour participer à l'augmentation de capital de la Société Energie Mollendruz SA ;
- d'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie générale ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-34** tel que présenté avec **39** avis favorables, **2** avis contraires et **2** abstentions.

Point 6 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 – 27 bis : Adoption du Plan d'Affectation et de son règlement (PACOM)

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- *vu le préavis municipal No 2021-2026 – 27 bis du 5 février 2026,*
- *entendu le rapport de la commission permanente,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :*

DECIDE

- de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal (PACOM)

comprenant la constatation forestière en bordure de zone à bâtir, soumis à l'enquête publique du 3 juin 2023 au 24 juillet 2023, et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant au chapitre VI du présent préavis 2021-2026- 27 bis ;

- d'adopter le projet du plan d'affectation communal (PACOM), son règlement et sa constatation de la nature forestière, en bordure de zone à bâtir, tels que soumis à l'enquête publique du 3 juin 2023 du 24 juillet 2023, et amendé par le Conseil Général dans sa séance du 12 juin 2025
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant toute instance saisie

Sur recommandation de la Commission permanente, il est procédé au vote en 2 étapes :

- a) la levée des oppositions
- b) l'acceptation du PACOM.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-27 bis** tel que présenté avec **30 avis favorables, 9 avis contraires et 7 abstentions** s'agissant de la levée des oppositions (a), et par **33 avis favorables, 5 avis contraires et 8 abstentions** en ce qui concerne l'acceptation du PACOM (b).

Point 7 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 – 35 et 36 Introduction d'une zone 30KM/H dans le secteur du Village et du Cosson

A la suite de la lecture du rapport de la Commission permanente, dite Commission recommande au Conseil Général de renvoyer les 2 préavis pour un complément d'informations.

Le Conseil Général **accepte le report des 2 préavis Nos 2021-2026 35 et 36**, avec **43 avis favorables, 3 avis contraires et 2 abstentions**.

Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

Le Président :



Gilles FLACTION

La secrétaire



Sabine HAUTIER

Juriens, le 6 mai 2026

